



"MISSION
SECRÈTE
À HALANZY



p. 20

Ateliers participatifs du PCDR p.18

L'ECHO COMMUNAL

www.aubange.be

Trimestriel n°59

Octobre 2020



Arrêt et stationnement – rappel des règles à respecter p.5

QUE DE PROJETS...!

La pandémie de COVID-19 n'a freiné ni les réalisations ni l'émergence de projets communaux. Le numéro 59 de l'Echo Communal que vous tenez en mains leur consacre logiquement une large part.

A tout seigneur tout honneur ! Ce sont naturellement les travaux qui retiendront l'attention. Et tout d'abord l'entretien extraordinaire 2020 de nos voiries qui se termine. Il faut le rappeler haut et fort : chaque année, Aubange consacre plus de 400.000 euros sur **fonds propres** à ce devoir essentiel d'une administration communale. Le projet de nouvel aménagement de la *place dite du kiosque* à Halanzy sort enfin des cartons. Et le Collège communal est particulièrement satisfait qu'il s'agisse là du premier projet de travaux publics qui ait été soumis au vote des citoyens. La rénovation de l'*ancien hôtel de ville de Rachecourt* se termine. Au cœur du village, il abritera dans des espaces agrandis et accueillants la bibliothèque et des salles de réunion pour les associations rachecourtoises.

Dans le cadre de la rénovation urbaine athusienne, le très beau projet d'aménagement de l'*étang rue Floréal* qui alliera les activités de la pêche à celles du service « jeunesse » a été présenté au conseil communal et a récolté des avis positifs. Un tout nouveau bâtiment sera au cœur d'un environnement qui privilégiera déplacements lents, promenades familiales et biodiversité. Puisqu'on parle d'eau, la Région Wallonne nous invite à rappeler aux riverains de nos cours d'eau quels sont leurs devoirs quant au respect et à la protection de cette richesse naturelle. Le collège y sera particulièrement attentif.

Quelques pages sont consacrées à la politique sociale que mènent ensemble Commune (Plan de Cohésion Sociale) et CPAS en cette période particulière. Sur le site de Bellevue, nous poursuivons la concentration des activités médicales de prévention avec l'arrivée de l'ASBL *Solaix* qui se préoccupe de personnes et de familles qui souffrent d'une addiction préjudiciable.

Comme à chaque numéro, la culture n'est pas oubliée ! Même si la relance de la saison culturelle et des activités du service « bibliothèques » n'a pu se faire que progressivement, cette fois ça y est ! Les projets de lecture et d'animation organisés par nos bibliothécaires reflorissent. Et l'année culturelle vient d'être relancée de manière remarquable dans le cadre d'un Centre Culturel égayé par la *première fresque* d'un parcours artistique communal qui s'élaborera au fil des ans. Dans le même objectif de complémentarité du ludique et du convivial, ce bulletin communal présente aussi le parcours d'« *Escape Game* » à *vélo sur les routes d'Halanzy* et de Battincourt. C'est, rappelons-le, un projet expérimental qui sera corrigé à l'aune des remarques des citoyens !

La participation citoyenne, reparlons-en ! C'est à la fois la concrétisation du premier projet de budget participatif que réclamaient tous les partis politiques et les ateliers participatifs du Plan Communal de Rénovation Rurale (PCDR, il faudra vous habituer à ce nouveau sigle) qui doivent faire émerger les projets d'amélioration du cadre de vie de nos villages. Nous rappelons aussi que notre Echo Communal peut accueillir vos articles. Alors, pour le prochain, à vos plumes !

On le voit, ce ne sont ni les idées ni les chantiers qui manquent ! Ils devront certes trouver un financement malgré les futurs budgets difficiles. Mais la foi ne déplace-t-elle pas les montagnes ?

Le collège communal

Votre article ici ?

Conditions : 063/38 12 52 - tomaelloh@aubange.be



Retrouvez les actualités de la Ville d'Aubange sur : www.aubange.be

[f @Villed'Aubange](https://www.facebook.com/Villed'Aubange) www.aubange.be/press/ [@Villed'Aubange](https://www.instagram.com/Villed'Aubange) [flucity www.flui.city/aubange/](http://www.flui.city/aubange/)

L'Echo Communal octobre 2020

Administration Communale Aubange
22 rue Haute à 6791 Athus
tél. : 063/38.12.50
accueil@aubange.be

Editeur responsable

Ville d'Aubange

Infographie

Hervé SPOIDEN

Rédaction

Jean Paul DONDELINGER, Bourgmestre
Véronique BIORDI
François KINARD
Vivian DEVAUX
Julien JACQUEMIN
Christian BINET
Catherine HABARU
Hillary TOMAELLO

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leurs articles ou leur collaboration ont participé à la confection de ce bulletin (institutions fédérales, clubs et associations).

Imprimeur

Imprimerie db-group



Quelqu'un de chez nous

La présente biographie nous ramène à Guerlange pour évoquer la personnalité attachante de Gilbert Clinquart, professeur, poète, historien, musicien...un homme de grande culture qui vivait passionnément tout ce qu'il entreprenait.

GILBERT CLINQUART

(1946 – 2014)

Gilbert Clinquart est né à Athus le 29 juin 1946. Comme souvent à l'époque, son papa est ouvrier d'usine et sa maman femme au foyer pourvoyant à l'éducation de ses deux fils (le frère de Gilbert est Pierre Clinquart, ancien échevin de la commune d'Aubange).

Après des études primaires et secondaires inférieures à l'Institut Marie-Médiatrice à Athus, Gilbert termine ses humanités à l'Institut Sainte-Marie à Arlon. Puis, il poursuit des études de philologie germanique à Leuven. Il y connaîtra les tensions communautaires du « Walen buiten » (ndlr : les Wallons dehors). Sa licence en poche, il est engagé à l'Athénée Royal d'Athus où il enseigne le néerlandais et l'anglais. Il accomplira cependant la majeure partie de sa carrière d'enseignant à l'Ecole Normale de Virton (aujourd'hui Haute Ecole Robert Schuman) où il forme les futurs régents en langues modernes. Il ne fait pas qu'enseigner ; son amour de la langue de Shakespeare l'amène à rédiger une « Anthologie de la littérature anglaise », non publiée.

En 1972, il épouse Anne LAMBERT, logopède dans l'enseignement spécialisé à Saint-Mard. Ils auront 4 enfants.

La première passion de Gilbert va vers le scoutisme. En 1995, son premier livre s'intitule d'ailleurs « Et la flamme brûle toujours, 75 ans de scoutisme à Athus ». Avec quelques autres dirigeants scouts, il organise des camps de jeunesse dans le corps de logis de la ferme Maire à Noedelange que louent les vicaires d'Athus. Ces séjours mémorables à Noedelange lui font aimer Guerlange qui, avant les fusions de communes, fait partie de la commune de Messancy. Avec son épouse, ils construisent au « Pas de Loup ». Gilbert va devenir un animateur de la vie guerlangoise dont il s'intéresse à l'Histoire et aux légendes. En 1997, il publie « Le Hameau hors du Siècle, Histoire de Guerlange ». En 2003, il écrit et met en scène « Le Chasseur maudit » qui raconte la légende du chevalier errant Juncker Dietz qui vient hanter le village et la ferme-château de Noedelange. L'écriture pour le théâtre est celle que Gilbert préfère puisque après ce premier essai paraîtront successivement : « Quand le Coq chante, la Poule doit se taire » (2005), « La Malédiction des Schmitlgen » (2006), « Il était une Fois la Fouchtracie » (2007) « Allez savoir » (2009) et « Vous êtes dans le rouge, Monsieur Mouge » en 2009. Toutes ces pièces qui s'enracinent dans le terroir sont jouées par des acteurs amateurs locaux dont ceux de la troupe bien nommée que Gilbert a mise sur pied « Les Compagnons du Nœud de l'Ange ». Avec la même gouaille, il évoque en 2009 des souvenirs cocasses de son village natal d'Athus « Les blanches Bulles du Zèbre à deux Pattes ».

Son investissement à Guerlange ne s'arrête pas à l'écriture. Avec des amis, il est l'un des fondateurs de l'association « Rencontres à Guerlange ».

Pensionné, avec son épouse, il se lance un nouveau défi : un pèlerinage à vélo vers Saint-Jacques de Compostelle dont tous deux rapporteront le témoignage dans leur livre « Compostelle, 1^{ère} à gauche, 3^{ème} à droite » (2004). En 2009, ils accompliront le même type de voyage vers Lourdes qui donnera « Toutes les Routes mènent à Lourdes ».

L'autre grande passion de Gilbert est la musique. Grand amateur de classique, il ne dédaigne cependant de s'accompagner de sa guitare pour entonner un air du répertoire français. Déjà malade, il rédige une « Anthologie de la Chanson française du Moyen-Age à nos Jours ». Il sera un musicien fidèle à l'Harmonie des Sapeurs Pompiers d'Athus dont il deviendra d'ailleurs président. Avec l'Echevin de la culture de l'époque, François RITS, il œuvre à l'ouverture d'une antenne de l'Académie de Musique d'Arlon à Athus.

Rattrapé par la maladie, jusqu'au bout, il restera lucide et intellectuellement actif. Il décède le 19 octobre 2014 à Saint-Mard. Comme on le voit, Gilbert Clinquart était un homme d'une grande culture, toujours soucieux d'apprendre et, surtout, de partager son savoir que ce soit comme enseignant ou à travers son œuvre. Comme le disait l'un de ses anciens élèves lors de la cérémonie d'adieu « C'était un professeur qui savait transmettre son dynamisme, son enthousiasme (...), son ardente envie d'enseigner. Il avait ce pétilllement dans ses yeux qui enflammait, contaminait ses étudiants. »



Entretien extraordinaire de la voirie 2020



Différents travaux vont être effectués par la SPRL DAMIEN J. & FILS pour un montant total de **394.867,24€ TVAC** :

- Travaux de fraisage de revêtement ;
- Pose de nouveaux revêtements hydrocarbonés ;
- Remise à niveaux d'éléments linéaires et localisés ;
- Travaux de terrassement ;
- Mise en œuvre d'empierrement et béton maigre ;
- Pose de bordures ;
- Pose de pavés.

Les **endroits concernés** par ces travaux sont les suivants :

- ATHUS : parkings Place des Martyrs
- AIX/CLOIE : parking de l'église
- AUBANGE : rue de la Gendarmerie
- BATTINCOURT : rue de la Ballade, rue de la Batte
- GUERLANGE : rue Muhlenberg, rue de Noedelange
- RACHECOURT : parking de l'église, rue Bizeury, rue de la Strale

Ces endroits, répartis équitablement sur la commune, ont été sélectionnés car leur coût est compatible avec le budget. D'autres rues seront concernées dans le marché 2021.

Le projet de la Pêcherie d'Athus



Esquisses des auteurs de projet de la rénovation urbaine d'Athus.

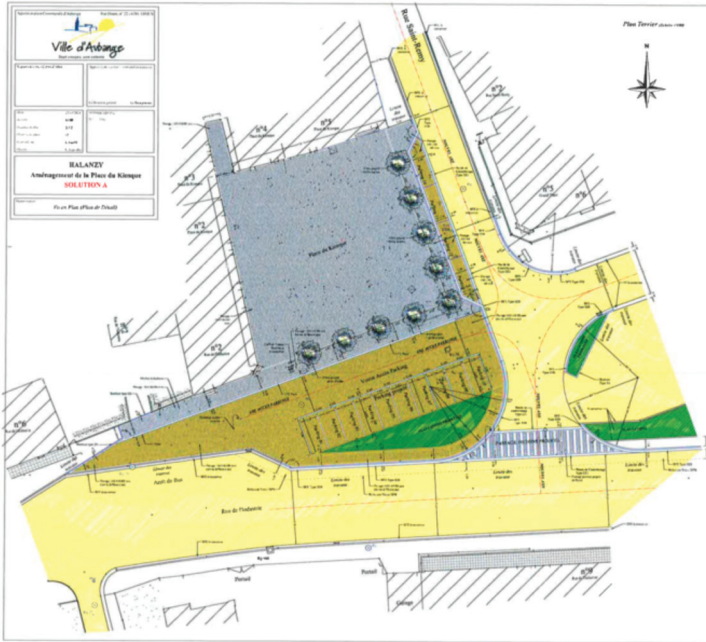
Bonne nouvelle, la pêche a été repensée dans le cadre de la rénovation urbaine d'Athus ! En effet, le Collège communal a chargé les auteurs de projets, désignés pour la mise en œuvre de la RU, d'imaginer une maison de la pêche en lieu et place du bâtiment existant, voué à être démolé. Vous découvrez ci-dessus son nouveau visage.

Les locaux auront des finalités diverses, en lien ou non avec la pêche. Citons notamment, l'occupation par une association de pêcheurs et/ou de quartier ainsi que certaines activités du service jeunesse, notamment des stages de pêche.

Les berges seront également rénovées et une nouvelle passerelle est imaginée afin de relier, via la rue du Bassin, la rue de Rodange et le quartier Floréal. S'ajoutera également à cet aménagement la reconstruction du pont de la rue Cockerill en adéquation avec le nouveau plan communal de mobilité en cours d'élaboration.

Le budget est estimé à environ deux millions d'euros. Le projet fera l'objet d'une demande de subside.

Aménagement de la Place du Kiosque



Il y a quelque temps, nous avons demandé l'avis des citoyens concernant le futur aménagement de la Place du Kiosque à Halanzy sur fluicity; deux options étaient alors possibles.

Sur les 245 réponses obtenues, 71% des citoyens ont préféré l'option A. 81% des personnes ayant voté habitent Halanzy et 19% habitent ailleurs sur la commune.

Début août, le Collège a décidé de suivre l'avis des citoyens et a donc opté pour l'option A (voir photo à gauche).

Pour rappel, celle-ci comprendra :

- Une dizaine de places de stationnement supplémentaires;
- La création d'un large espace exploitable lors des différentes manifestations ;
- La plantation d'arbres à haute tige;
- L'ajout de mobilier urbain.

Si le projet est adopté au Conseil communal cette année, les travaux pourraient commencer début 2021.

Sécurité : arrêt et stationnement – rappel des règles à respecter

Un grand nombre de nos citoyens alertent les Services Mobilité et Travaux de la Ville d'Aubange ou encore les Services de Police, d'un nombre accru de mauvais comportements au volant. Nous commettons tous des erreurs par manque de vigilance ou par habitudes. Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité nous souhaiterions rappeler certaines règles pour une meilleure courtoisie au volant, et dans le respect des usagers les plus faibles. A cette fin nous portons les rappels sur trois grandes thématiques ; le stationnement et les bonnes pratiques à adapter avec les Personnes à Mobilité Réduite.

Le stationnement

Le Stationnement devant son domicile : un privilège supposé

La grande majorité des doléances que les Services Communaux récoltent des citoyens proviennent du manque de stationnement. Après avoir analysé les demandes avec les plaignants, les agents constatent que ce ne sont pas les places de stationnement à proximité des commerces qui manquent, où à proximité des bâtiments socio-culturels, mais bien les places de stationnement résidentielles devant le domicile des plaignants.

Nous souhaitons tous se garer à proximité immédiate de notre domicile. Les places sont cependant assez limitées. La raison la plus répandue provient du nombre de véhicules par habitation. Il y a quelques décennies les ménages comptaient bien souvent qu'un seul véhicule, alors qu'aujourd'hui, les ménages ne comptent qu'un

seul véhicule sont rares. Cependant les rues, les habitations n'ont pas changé, aussi la pression orchestrée par le stationnement sur la voirie est extrêmement importante.

Cette pression crée des conflits de voisinage pour le stationnement devant chaque domicile. L'adage voulant créer une place de stationnement devant son domicile comme la place attitrée à l'habitation est faux. Les bandes de stationnement sur la voirie font partie du domaine public. Ainsi elles sont propriété de la Commune et ne peuvent faire l'objet d'une privatisation à des fins de stationnement. Tout un chacun peut se stationner devant le domicile de n'importe qui. Il n'est pas envisageable d'apposer une plaque d'immatriculation sur une façade en pensant réserver la place de stationnement devant chez soi. Apposer une plaque minéralogique dans le but de faire croire aux riverains que la place vous est réservée est considéré comme une privatisation de l'espace public et conduit à une infraction. Une amende pourra être assignée et des poursuites judiciaires pourraient suivre.



L'interdiction de stationnement devant une entrée de garage

Le Code de la Route dans son Article 25. 3° précise :
« qu'il est interdit de mettre un véhicule en stationnement devant les accès carrossables des propriétés, à l'exception des véhicules dont le signe d'immatriculation est reproduit lisiblement à ces accès ».

Il est donc interdit de se garer devant un accès carrossable afin de ne pas gêner son utilisation par ses propriétaires ou par les ayants droits de celui-ci ; sauf si il s'agit de votre accès, auquel cas, vous pouvez vous stationner devant à la condition que vous ayez inscrit sur l'entrée la plaque de votre véhicule.

Si vous êtes stationné devant une entrée qui n'est pas la vôtre, vous vous exposez à des sanctions telle qu'une amende de 116€ ou l'enlèvement de votre véhicule si le propriétaire ou les ayants droits ne peut pas sortir de l'entrée.

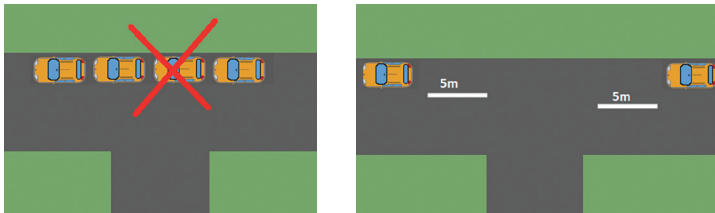
Stationnement aux abords des carrefours

Un autre constat récurrent des agents de police et communaux est le stationnement aux abords de carrefours. Ceux-ci sont strictement interdits et peuvent provoquer des situations dangereuses pour les usagers.

A ces fins la Ville d'Aubange a tracé des stries à certains carrefours continuellement utilisés par les riverains comme zones de stationnement. La règle devant légalement suffire à elle-même sans devoir ajouter des marquages supplémentaires, nous vous rappelons l'article 24.7° du Code de la Route précisant : « Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment aux abords des carrefours, à moins de 5 mètres du prolongement du bord le plus rapproché de la chaussée transversale, sauf réglementation locale ».

Comme le dit l'article du code de la route, le stationnement aux abords des carrefours est strictement interdit, que cela soit pour un arrêt court ou parce que votre garage se situe à côté. Il est à noter que dans une situation de croisement entre trois voiries, la règle est également d'application, comme sur le schéma ci-dessous.

L'intention est de garder une visibilité optimale pour tout véhicule s'engageant dans le carrefour tout comme pour la sécurité des piétons. Il est donc important de bien respecter les 5m de distance avec le carrefour. Les sanctions pour le non-respect de cette règle est une amende de 176€ avec un possible retrait immédiat de permis.



Le stationnement à proximité des passages pour piétons

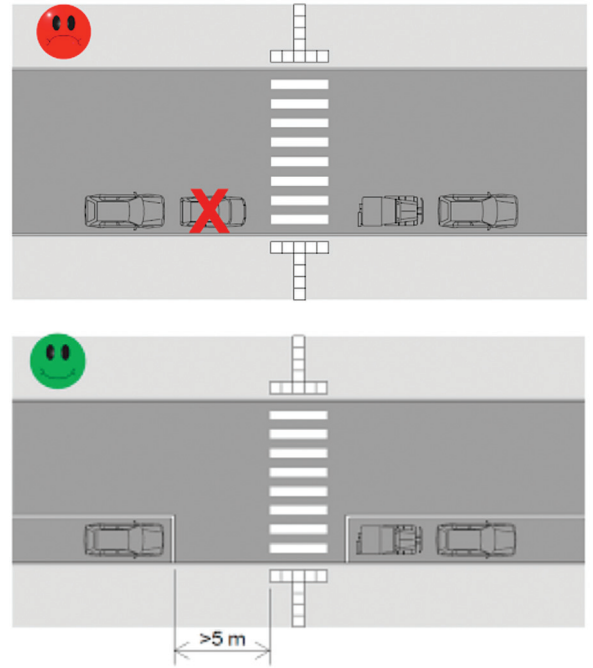
Comme pour les carrefours, il est interdit de se stationner à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons. Cette distance a pour but de permettre aux automobilistes, motards et autres usagers de la route, de voir les piétons. Il a également pour but de ne pas obstruer la vue au piéton qui souhaite traverser.

L'article 24.4° du Code de la Route précise :
« Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement

à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment sur les passages pour piétons, sur les passages pour cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs à deux roues et sur la chaussée à moins de 5 mètres en deçà de ces passages ».

La sanction est une amende de 116€ pour le stationnement sur le passage ainsi qu'une amende de 176€ pour la mise en danger des piétons.

Le stationnement sur le trottoir ou en partie sur le trottoir



Un autre constat qui revient souvent dans les pratiques : l'utilisation du trottoir, que ça soit de façon partielle ou totale, pour le stationnement de son véhicule.

Les justifications de cette pratique résident souvent dans la peur d'accrochage des rétroviseurs. Si nous pouvons comprendre vos craintes, il est de responsabilité également de chaque usager de percevoir le danger d'un tel stationnement pour les usagers dits « faibles ».

En effet, les trottoirs sont progressivement refaits dans la Commune, la norme à laquelle ils doivent répondre est bien précisée. Les nouveaux trottoirs doivent faire 1,50 mètre de largeur, ceci afin de rendre plus sécurisant le cheminement piétons, et l'accès des personnes à mobilité réduite. En effet, les personnes âgées, les personnes en chaise roulante ou les personnes avec des poussettes doivent disposer d'un espace suffisant pour se mouvoir.

Un tel comportement fait prendre des risques importants de circuler sur la voirie à ces personnes vulnérables.

L'Article 23.1. du Code de la Route précise :

« Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être rangé :

- 1° A droite par rapport au sens de sa marche. Toutefois, si la chaussée est à sens unique, il peut être rangé de l'un ou de l'autre côté;
- 2° Hors de la chaussée sur l'accotement de plain-pied ou, en dehors des agglomérations, sur tout accotement. S'il s'agit d'un accotement que les piétons doivent emprunter, une bande

Territoire

praticable d'au moins un mètre cinquante de largeur doit être laissée à leur disposition du côté extérieur de la voie publique.»

Le stationnement en dehors des places prévues à cet effet

Depuis peu plusieurs places de stationnement ont été marquées sur la chaussée (rue de la Forêt à Athus ou encore au Pas-de-Loup à Guerlange). Pourtant certains citoyens ou utilisateurs de ces rues continuent à se stationner sur la chaussée, en dehors des emplacements prévus.

Si cette pratique est tout à fait légale en dehors de dispositif bien marqué, elle peut représenter une entrave à la circulation dans un contexte de stationnement marqué. En effet, le rapprochement des chicanes a été étudié afin de permettre la distance minimale suffisante pour que des bus puissent emprunter la route. Ainsi le stationnement en dehors des marquages peut entraver dangereusement la circulation, ce qui représente selon l'Article 406 du Code Pénal une infraction.

La mobilité des Personnes à Mobilité Réduite

L'Administration Communale avait prévu pour cette semaine de la mobilité de réaliser des ateliers avec des associations de personnes handicapées, afin de faire vivre aux élus, employés, étudiants et citoyens volontaires quelques heures dans la peau d'une personne malvoyante, ayant un handicap visant un membre inférieur ou étant malentendante. Cependant, en raison de la pandémie que nous avons connue, il est impossible aux associations proposant ce genre d'activités d'organiser un événement de ce type. De ce fait, aussi nous souhaitons rappeler quelques règles sur les déplacements des personnes à mobilité réduite et avons interviewé trois personnes à mobilité réduite vivant sur le territoire communal afin de proposer des réponses adaptées.

Les personnes à mobilité réduite ne sont pas que des personnes souffrant d'un handicap médical. Ce terme est utilisé pour toutes les personnes qui connaissent une difficulté à se mouvoir durant un déplacement (ainsi une personne avec une poussette, une personne avec un déambulateur, une personne avec un enfant qui apprend à marcher, un livreur, des déménageurs, ...).

Quelques règles afin de protéger ces usagers faibles.

Place réservée aux personnes souffrant d'un handicap



Toute personne étant en possession d'une carte spéciale d'handicapé peut se stationner sur les places prévues à cet effet, ou faire la demande pour l'obtention d'une place de stationnement réservée aux handicapés à proximité de son domicile. Toutefois il est extrêmement important de noter que cette place ne sera en aucun cas réservée au demandeur, mais bien à toute personne titulaire d'une carte d'handicapé. Ainsi, il est totalement interdit de privatiser une place handicapée par le biais d'une plaque d'immatriculation.

Cette carte ou ce document doit être apposé sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule.

La demande d'une place PMR à proximité de son domicile se fait par le biais d'une demande au Service Urbanisme de la Commune, via un formulaire, auquel devront être jointes des copies de la carte d'handicapé, du permis de conduire et de la carte d'identité du demandeur.

L'obtention d'une place est une procédure assez longue. La Commune ne peut faire marquer une place de stationnement qu'après accord de la Région wallonne. En effet, la Commune n'a pas le pouvoir de décider si la place sera octroyée et ceci y compris sur les voiries communales. Aussi, il n'est pas rare que la procédure prenne 8 à 9 mois.

Il est enfin à noter que si vous êtes détenteur d'un garage, même si ce dernier n'est pas utilisé comme tel, la place pour handicapé vous sera automatiquement refusée.

Comment aider une personne malvoyante dans ses déplacements ?

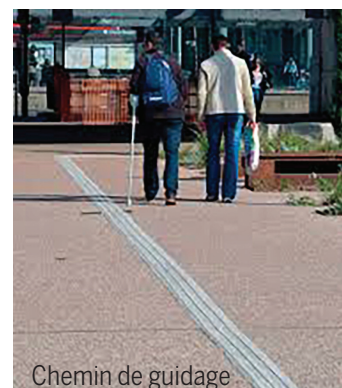
Nos pratiques de mobilité peuvent parfois devenir un danger pour des personnes vulnérables en particulier pour les personnes dépourvues de la vue.

Plusieurs personnes malvoyantes sont recensées dans la commune. Madame Christelle LEBON, qui est une citoyenne Athusienne, fait partie de celles-ci. Elle est membre de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, qui est une commission de citoyens.

Nous avons eu la possibilité de rencontrer Madame LEBON et de lui poser quelques questions.



Dalles podotactiles



Chemin de guidage

Quelques points soulevés par Madame LEBON lors de son interview :

- Les malvoyants tendent leurs cannes à l'horizontale à un passage piéton pour signifier aux automobilistes leur intention de traverser ;
- Les passages piétons podotactiles s'avèrent être très importants pour un malvoyant, tout comme les guides podotactiles dans les gares. Cela signifie que ceux-ci doivent absolument rester libres et que les gens ne doivent pas se tenir dessus ;
- Malgré que les automobilistes pensent bien agir, il ne faut pas stopper la voiture lorsqu'un malvoyant souhaite traverser hors d'un passage pour piétons, car le malvoyant se repose sur l'audition pour se repérer. Si la voiture s'arrête il ne sait pas où elle se trouve. Un malvoyant va donc préférer attendre de ne plus entendre de voiture pour traverser, plutôt que d'entendre une voiture à l'arrêt sans savoir où elle se situe ;
- Les citoyens doivent bien mettre leurs poubelles (ou autre objet) le long du mur afin de laisser un côté du trottoir libre pour le malvoyant ;
- Les citoyens doivent bien couper leurs haies pour éviter les accidents et blessures ;
- Aider une personne malvoyante à monter dans le train aux gares, où l'assistance n'est pas disponible est un geste qui peut être apprécié ;
- Il ne faut pas s'arrêter de parler lorsque vous voyez une personne malvoyante car le bruit de vos paroles lui permet de savoir où vous vous trouvez, et donc de vous éviter ;
- Le malvoyant doit enregistrer dans sa mémoire les trajets.

Madame LEBON a répertorié certaines améliorations possibles dont on va tenir compte :

- Manque de passages piétons à la rue de la Station et à la rue Luttgens ;
- Certains trottoirs sont trop grands, créent une confusion ;
- Ajout de chemins de guidage pour accéder aux bancs.

Nous avons également interrogé Monsieur DEVILLET qui a complété cette interview par quelques remarques supplémentaires :

- Manque de bande guidage sur la passerelle de la gare et à la commune ;
- Manque de feux sonores et vibrants ;
- Manque de personnes pour accompagner lors de grosses courses (tous les 2/3 mois) ;
- Ne pas utiliser le frein moteur mais favoriser le frein à pied car le frein moteur réduit le son produit par la voiture ;
- Sensibiliser les commerçants pour laisser un aveugle rentrer avec son chien ;
- Sensibiliser les supermarchés à ne pas changer toujours les produits de rayon ou les indiquer avec des applications permettant de lire le produit.

Comment aider une personne en fauteuil dans ses déplacements ?

Nous avons enfin interviewé Monsieur HIMPE, employé communal et Aubangeois, qui nous a parlé de ce qui est problématique pour les personnes en chaise roulante :

- Le mauvais stationnement reste un problème ;
- Les voitures à cheval sur le trottoir ;
- Les voitures garées sur les places PMR ;
- Il regrette le manque de clubs sportifs pour personnes handicapées ;
- Il note le manque d'associations pour les personnes souffrant du handicap de type amputation ;
- Proposer de l'aide à une personne en chaise roulante n'est pas toujours mal vu par la personne car cela part d'une bonne attention selon lui ;
- Pour lui, les trottoirs sont plus importants que la mobilité douce ;
- Il faudrait, à son sens, plus de sensibilisation, surtout dans les écoles et les clubs sportifs ;
- Il pourrait être intéressant de recenser les places et les bâtiments accessibles aux PMR ;
- Il nous explique qu'il doit toujours planifier tous ses trajets inhabituels ;
- Il cite comme exemple la Slovénie pour son équipement avancé, et le Portugal pour son personnel mis à disposition ;
- Il trouve qu'il manque d'aide pour éviter que certains ne se referment sur eux-mêmes.



Remarques pour la Commune :

- Il trouve qu'il manque d'équipement adapté :
- Largueur de trottoir insuffisante ;
- Hauteur de bordure trop importante ;
- Manque de facilité d'accès aux transports en commun ;
- Les quais de gare restent un problème ;
- Il souligne l'importance de l'inclinaison des trottoirs ;
- Il remarque que l'emplacement des panneaux de signalisation n'est pas toujours adéquat ;
- Il est pour le rajout de mobilier urbain mais il demande à faire attention au placement de celui-ci ;
- Il souligne le manque de signaux sonores.

Trier les encombrants, c'est bon pour l'environnement !



Le terme « encombrants » désigne les déchets qui ne rentrent pas dans le sac résiduel. Bien gérer les encombrants, c'est d'abord donner une seconde vie aux objets qui sont encore en bon état en les réparant ou en les offrant en seconde main.

1. RÉPARATION

Vous pouvez bien sûr réparer vous-même vos objets. De nombreux tutoriels existent sur le web. Si vous ne vous sentez pas à l'aise, faites-vous aider par un professionnel ou rendez-vous dans un RepairCafé (voir page 00). Il en existe de nombreux dans la province (www.repairtogether.be ou [facebook : repair cafe - Ville d'Aubange](https://www.facebook.com/repaircafevilleaubange))

2. SECONDE MAIN

Si vous avez des objets en bon état, dont vous n'avez plus besoin, offrez-leur une seconde vie : via vos proches ou des associations, des

donneries locales, des brocantes, des annonces web (Facebook, Ebay, ...) ou via les boîtes à livres.

3. RECYPARC OU COLLECTE SUR INSCRIPTION

Si vos encombrants ne sont plus utilisables, il faut alors les trier et les déposer au recyparc. S'il vous est difficile d'aller au recyparc, vous pouvez faire enlever certains encombrants à votre domicile via la collecte sur inscription (voir calendrier Idelux).

4. RECYPARC UNIQUEMENT

Afin qu'ils puissent être recyclés, certains déchets ne sont pas repris aux collectes des encombrants. Pour ceux-là, la solution reste le recyparc.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Déchets > Trier les déchets

Interdiction des dépôts d'immondices

Petit rappel des « bonnes pratiques » en matière de déchets :

- Seuls les **sacs officiels** de la Ville d'Aubange peuvent être utilisés pour évacuer ses déchets.

Toute utilisation d'autres sacs ou contenants est strictement interdite et sera considérée comme une infraction. Dans ce cas-là, le montant de l'amende administrative peut aller de 50€ à 100 000€.

Triez correctement vos déchets avant de les mettre dans les sacs officiels de la Ville d'Aubange :

- **sac officiel « vert »** pour la matière organique,
- **sac officiel « gris »** pour la fraction résiduelle.

En cas de mauvais tri de vos déchets, vos sacs ne seront pas évacués lors du passage du « camion poubelles ». En outre, si vos sacs mal triés restent sur la voie publique, vous risquez de devoir payer une amende administrative.

- Sortez vos déchets entre **20h la veille et 6h** le jour de la collecte.

Les sacs officiels de la Ville d'Aubange placés sur la voie publique en dehors des jours et horaires prévus pour la collecte sont considérés en infraction. Dans ce cas-là, le montant de l'amende administrative peut aller jusqu'à 350€.

Selon l'article 8.1.2 du Règlement général de police de la Ville d'Aubange, tout dépôt d'immondices/abandon de déchets est strictement interdit sur le territoire communal.

Est interdit l'abandon de déchets, tel qu'interdit en vertu du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, en ce compris les dépôts qui affectent les cours d'eau (2^{ème} catégorie). »

L'auteur de tels faits s'expose à des poursuites et au paiement d'une amende administrative d'un montant allant de 50€ à 100 000€.

En outre, la Ville d'Aubange a établi une redevance communale sur l'enlèvement de ces dépôts d'immondices dont le montant varie en fonction de la quantité de déchets déposés (règlement-redevance sur l'enlèvement des versages sauvages voté au Conseil communal du 4 novembre 2019 – article 3). Le montant de cette redevance vient, par conséquent, s'ajouter au montant de l'amende administrative et est comme suit :

- Enlèvement d'un ou deux sacs : **30 EUR**

- Enlèvement de trois sacs et plus : **60 EUR**

- Enlèvement d'autres dépôts (encombrants ou autres déchets hors sacs poubelle) ou enlèvement de sacs entraînant une dépense supérieure à 60 EUR : facturation sur base des frais de personnel, des frais d'utilisation de matériel roulant et de mise en décharge réellement engagés par la Ville. »



Avis aux riverains d'un cours d'eau

Vous occupez un terrain en bordure de cours d'eau ou êtes propriétaire d'un étang alimenté par un ruisseau et vous envisagez de réaliser des travaux ? Que faut-il savoir ?

Tout d'abord, rappelons que les cours d'eau en Wallonie sont répartis en différentes catégories :

1. Les voies hydrauliques gérées par le Service Public de Wallonie (SPW-Mobilité et Infrastructures),
2. Les cours d'eau non navigables :
 - Classés :
 - de 1^{ère} catégorie sont gérés par le SPW-DGO3-DCENN,
 - de 2^{ème} catégorie sont gérés par la Province,
 - de 3^{ème} catégorie sont gérés par la Commune.
 - Non-classés : sauf convention ou acte contraire, l'entretien d'un ruisseau non classé incombe, selon le Code civil (articles 640 et suivants), au propriétaire du fonds sur lequel il s'écoule.

Pour savoir à quelle catégorie appartient le cours d'eau qui vous concerne, vous pouvez : contacter votre administration provinciale, communale ou le Contrat de Rivière et consulter le site :

<http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Quels que soient les travaux que vous souhaitez entreprendre, contactez préalablement :

- Pour les cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie : votre administration communale.
- Pour les cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie : les Services Provinciaux Techniques, service cours d'eau : 063/21.27.59 ou spt.voiries@province.luxembourg.be
- Pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie : la Direction des Cours d'Eau Non Navigables (SPW-DGO3-DCENN) : 084/37.43.38
- Pour les voies hydrauliques : le Département des Voies Hydrauliques du SPW-Mobilité et Infrastructures : 082/22.59.70

Quelques règles de base à savoir :

- Il est interdit de déposer les tontes de pelouse, tailles de haies et autres déchets organiques sur les berges des cours d'eau ou à moins de 6 mètres de la crête de berge.
- Toute modification du relief du sol ainsi que toute construction (pont, passerelle, étang...) nécessitent un permis d'urbanisme.
- Une autorisation domaniale est également nécessaire pour tous travaux tels qu'approfondissement, élargissement, rectification et généralement toute modification sous, dans ou au-dessus du lit mineur du cours d'eau non navigable ou des ouvrages y établis. Cette autorisation domaniale est délivrée par le SPW pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, la Province pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie et la Commune pour les cours d'eau de 3^{ème} catégorie.
- Les travaux d'entretien et de petite réparation aux cours d'eau non-navigables sont exécutés par les gestionnaires.
- Il est interdit d'obstruer un cours d'eau ou d'y introduire à moins de 6 mètres de la crête de berge des objets ou matières pouvant être entraînés par les flots et entraver le libre écoulement des eaux.
- En tant que riverain ou propriétaire d'ouvrage sur un cours d'eau non navigable, vous devez :
 - Laisser libre le passage aux agents de l'administration, aux ouvriers, aux engins nécessaires pour l'exécution des travaux et aux autres personnes chargées de l'exécution de travaux ou d'études.
 - Permettre le dépôt sur votre propriété, sur une bande de 6 mètres, à compter de la crête de berge, les matières enlevées du lit du cours d'eau, ainsi que les matériaux, l'outillage et les engins nécessaires pour l'exécution des travaux.
 - Entretien et réparer votre ouvrage.
- Il est interdit d'endommager, de dégrader ou d'affaiblir le lit mineur, en ce compris les berges, ou les digues d'un cours d'eau.

Lien utile : nouveau cadre juridique :

<https://www.wallonie.be/fr/actualites/cours-deau-non-navigables-vers-une-gestion-plus-durable>



Audrey Carrette : nouvelle directrice générale du CPAS

Mme Audrey Carrette qui a dirigé le CPAS d'Aubange depuis le mois de janvier 2020 est devenue officiellement directrice générale du CPAS d'Aubange ce 1^{er} aout.

Elle est joignable au 063/37 20 01.



Prime temporaire de 50€ pour les bénéficiaires du CPAS

Les bénéficiaires du Droit d'Intégration Social (D.I.S.) recevront une prime temporaire de 50€ intitulée «Covid-19» payable mensuellement pour la période de juillet à décembre 2020. Il s'agit donc bien d'une prime provisoire due uniquement en faveur des personnes remplissant les conditions du D.I.S. tout au long de la période concernée.

Fonds covid 19 - aides sociales CPAS

Le Gouvernement fédéral a augmenté l'enveloppe financière des CPAS pour aider les personnes en difficulté à cause de la période Covid19.

Vous pouvez demander au CPAS de vous aider à payer certaines de vos factures et de vos charges grâce à ce fond COVID-19.

Qui a droit à ces aides à demander au CPAS ?

Si vous avez des difficultés financières et que la crise du Coronavirus a aggravé votre situation, vous pouvez avoir droit à ces aides du CPAS (ex. : vous êtes travailleur à temps partiel, indépendant, étudiant, porteur d'un handicap, chômeur.euse.s, ...).

Vous n'êtes PAS obligé d'avoir un dossier déjà ouvert au CPAS pour faire une demande d'aide.

Que pouvez-vous demander au CPAS?

- Des aides alimentaires sous forme de colis, bons d'achat ou de repas ;
- Le paiement d'un loyer, de vos charges, de factures du gaz, d'électricité, d'eau, pour recharger votre compteur à budget ;
- L'achat d'un ordinateur ou tablette informatique, le paiement des abonnements de téléphone, GSM et d'internet ;
- Le paiement pour un suivi auprès d'un psychologue, d'un psychiatre ;
- L'achat de médicaments, le paiement de factures d'hôpitaux, de frais d'ambulance, l'achat de masques, de gel ;
- Le paiement de toutes factures impayées car vos revenus ont diminué : frais de voitures, frais funéraires, frais de procédures et huissier ;
- Pour des stages, plaines de vacances, sport, culture, etc... pour les enfants et les jeunes ;
- Pour tout autre frais : transports, achat d'une assurance, achat de vêtements, achat de lunettes, les prestations d'aide à domicile.

Comment faire cette demande ?

Adressez-vous au CPAS de la Ville d'Aubange :

Avenue de la Libération, 39 – 6791 ATHUS

Prise des rendez-vous avec les assistants sociaux au 063/37 20 00

Possibilité de se rendre sur place sans rendez-vous tous les lundis matin de 9h15 à 11h15.

Durant quelle période pouvez-vous bénéficier de cette aide ?

Ces aides peuvent être demandées à n'importe quel moment jusqu'au 31 décembre 2020.

1 Résidence Bellevue

2 Médecine générale

3 Maison du diabète

4 Prises de sang

5 Spécialistes

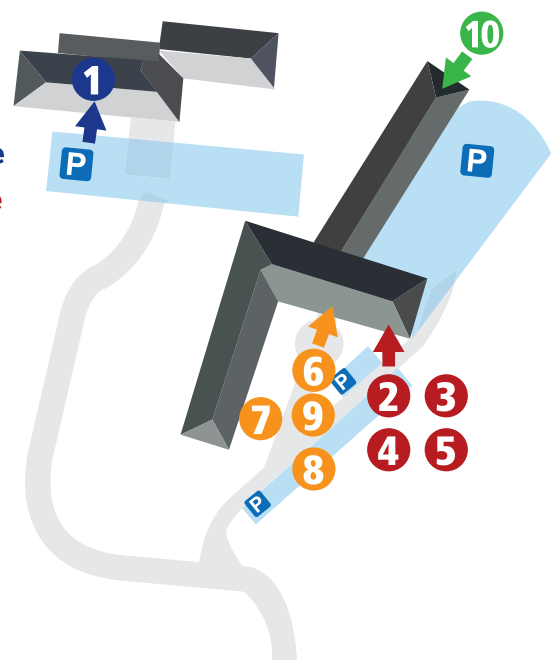
6 MSP

7 Croix rouge

8 Kinésithérapie

9 ALE

10 CPAS



Un concours original remporté par les résidents et le personnel de la Résidence Bellevue



« Tentez de remporter une friterie » : Voici l'intitulé du mail que Johanne, chef-cuisinière à la Résidence Bellevue, a reçu début juillet. Ce mail proposait à chaque maison de repos en Belgique d'envoyer pour le 21 juillet, la photo ou le court-métrage le plus original sur le thème des « bonnes frites M... » à l'occasion de la fête nationale.

Tout était permis et aux couleurs de la Belgique. Le pari était lancé !

Directement, Johanne est allée voir Madame Differdange, éducatrice spécialisée, et conjointement elles ont organisé la réalisation de bricolages, de déguisements avec les résidents et le soutien du personnel de cuisine. Une collègue, Christine, a particulièrement mis son talent de créatrice à profit afin de réaliser des boulettes, des fricadelles, etc., plus vraies que nature.

Durant toute une après-midi, elles ont organisé un shooting photo avec tous les résidents volontaires et l'équipe de cuisine, tous plus motivés que jamais ! C'était pour eux l'occasion de redonner un peu de baume au cœur aux résidents et à l'ensemble du personnel.

Ils ont passé un excellent moment et ont totalement oublié ce vilain virus, le temps d'une après-midi.

Le lendemain, après de nombreuses heures de travail et malgré que le personnel n'avait jamais eu l'occasion de monter un court-métrage, ils étaient prêts à envoyer leur projet.

Lundi 27 juillet, date officielle de remise des résultats par le groupe « M... », ils étaient dans l'attente. Ils espéraient beaucoup gagner et remotiver les troupes. Mais ce jour-là, aucune nouvelle ne leur est parvenue. Ils ne perdaient tout de même pas espoir.

C'est le mardi 28 juillet à 11h qu'ils ont officiellement reçu les résultats. Ils étaient les grands gagnants. Les juges avaient adoré leur court-métrage et leur professionnalisme.

Ils n'avaient pas attendu pour annoncer officiellement leur victoire au micro. Alors que le Grand Jojo entonnait l'Hymne national, les résidents pleuraient de joie et applaudissaient tandis que le personnel dansait à travers les tables costumés de chapeaux de frites et avec des costumes de fricadelles. C'était la fête.

Enfin une bonne nouvelle ! Ils sont fiers d'avoir mené ce projet pour et avec les résidents. Ils sont maintenant impatients de découvrir leur cadeau et accueillir la friterie, récompense du travail accompli au quotidien.



Votre Maison Croix-Rouge durant l'épidémie

CROIX-ROUGE
Aubange-Messancy



Première bonne nouvelle :

la maison de la Croix Rouge est restée ouverte toutes les semaines, même si c'était à horaire réduit. A l'heure qu'il est, vous êtes accueillis à l'Epicerie Sociale et à la Vestiboutique, le lundi après-midi, le mercredi après-midi, et le vendredi matin (063 38 77 45). Le personnel a toujours assuré les transports VSL et TPMR vers les hôpitaux et les cabinets médicaux (063 22 77 55) et livré les lits médicalisés et autre matériel paramédical, à la demande (0492 46 03 03). Avec le dé-confinement, les visiteurs Hestia ont pu reprendre leurs visites à domicile chez les personnes âgées (00352 691 398 681).

Deuxième bonne nouvelle :

grâce à de généreux donateurs, ils ont pu répondre à des demandes supplémentaires venant d'un public nouveau que l'épidémie de Covid a particulièrement précarisé. Dans ce contexte très particulier où nous devons être particulièrement vigilants envers les personnes âgées, la disponibilité des volontaires permet d'aider à accueillir les familles à la MRS Résidence Bellevue.

Troisième bonne nouvelle :

tous les membres de l'équipe se portent bien. Participer à un projet commun, se mettre au service de la population leur a donné des ailes. Ils ont **dépassé les craintes liées à la maladie et les angoisses de l'isolement**. Ils ont profité de toute la pédagogie Croix-Rouge concernant les mesures de sécurité et en ont fait profiter tous les bénéficiaires, amis et visiteurs.

Leur souhait aujourd'hui est d'associer tous les citoyens d'Aubange et de Messancy à ces bonnes nouvelles. **Vous aussi pouvez devenir volontaire**. Les équipes ont besoin de jeunesse, d'enthousiasme, d'engagement, de créativité pour relever des défis nouveaux ! (0473 56 29 09)

Plus particulièrement la maison de la Croix Rouge Aubange-Messancy recherche :

1. De **nouveaux donneurs de sang**. N'ayez crainte : les dons de sang se sont toujours faits dans les plus strictes conditions de sécurité pour les donneurs (0492 46 03 03).
2. De **nouveaux visiteurs Hestia**, pour les personnes isolées.
3. Des **animateurs Benjamin secouriste** : ils souhaitent **développer** leur présence dans les écoles des deux communes (0471 86 58 48).

Du point de vue matériel, les équipes acceptent avec plaisir, pour revendre ou pour répondre à des urgences sociales, des vêtements en bon état, chauds, pratiques, des chaussures, des joggings, des vêtements de pluie... (0485 17 80 76)

ATTENTION : pour le moment, le coin donnerie est en réorganisation. Merci de ne rien déposer.

Vous trouverez toutes les précisions sur les activités et leur actualité sur la **page Facebook Maison Croix-rouge d'Aubange-Messancy** ou en les rencontrant, à un des moments d'ouverture de leur local sur le **site Bellevue, 39, avenue de la Libération à Athus**.



En cette période de COVID19, n'hésitez pas à aider l'asbl Oxfam-magasins du monde en faisant un don via un formulaire sur le site <https://www.oxfamathus.be/dons/>.

Pour les contribuables à l'impôt en Belgique, les dons versés à Oxfam-Magasins du monde sont **déductibles fiscalement** quand ils atteignent ou dépassent 40€/an. De plus, la réduction d'impôt pour les dons effectués en 2020 à des institutions agréées passe de 45 à 60%.

Un don de 50 euros, ne vous coûtera que 20€ après impôts.

Le service cohésion sociale de la Ville d'Aubange, qu'est-ce que c'est ?



Les missions de ce service communal sont de :

- réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Cela se traduit par la mise en place d'actions directement par le service, par la mise en place d'un réseau avec d'autres opérateurs locaux et par le financement et/ou l'aide logistique et matérielle de partenaires et ce dans différents domaines :

JEUNESSE

- école des devoirs;
- accueil extra scolaire communal;
- coordination de l'accueil temps libre;
- blocus en commune;
- organisation de stages et plaines;
- suivi des aires de jeux;

AINES

- senior focus ;
- ateliers informatique pour aînés;
- conseil des aînés;

ENVIRONNEMENT TRANSITION

- repair cafe;
- projet Volon-Terre;
- potagers de quartier;

PARTICIPATION CITOYENNE

- soutien au secteur associatif;
- rédaction de "la Bougeotte";
- Espace Public Numérique;
- conseil des enfants

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- insertion socioprofessionnelle;
- démarches administratives;
- cours de français pour adultes;
- soutien à la parentalité;
- précarité infantile;

Description complète sur : <https://www.aubange.be/joomla3/index.php/administration/cohesion-sociale>

Plaines de vacances

Malgré le contexte particulier, des plaines de vacances ont bien été organisées par le service durant le mois de juillet. Dans le respect des mesures en vigueur, à savoir notamment la mise en place de bulles de contact de 50 personnes maximum, ce sont près de 300 enfants par jour, âgés entre 2,5 et 12 ans, qui ont pu s'amuser ensemble sur les différents sites habituels : Athus Home Lorrain, Athus Dolberg, Aubange, Aix-sur-Cloie, Battincourt et Rachecourt. Bravo aux équipes, 6 coordinateurs et 55 animateurs au total, et merci à tous les enfants et parents !



Rentrée Planète J !

Malgré les restrictions qui sont en vigueur suite au covid-19, l'équipe de la Maison de Jeunes de la commune est toujours en action.

Retour sur l'été...

La reprise de nos activités s'est déroulée pendant le mois de juillet avec nos stages d'été. Ceux-ci en remplacement des « Adoplaines ». Chaque semaine nous avons accueilli une « bulle » de jeunes motivés à se bouger au rythme de nos activités. Au gré de leurs envies, les jeunes ont pris du plaisir lors de nos promenades, de jeux en tous genres, de nos séances de sport, etc., le tout en petit groupe mais dans une ambiance dynamique et détendue !

Le mois d'août, lui, a été marqué par notre camp « Koh Lanta ». Une belle réussite tant pour l'équipe que pour les 18 aventuriers qui se sont donnés corps et âmes durant 5 jours et 4 nuits consécutives. Une petite semaine qui a poussé les participants dans leur retranschement afin de vivre une aventure au plus proche de ce qui se passe dans l'émission TV. Que d'émotions et de souvenirs impérissables !



La rentrée...

Les horaires de la MJ n'ont pas changé. Bien que l'accueil ait pris un nouveau visage masqué, il n'en reste pas moins ouvert, dans le respect des directives liées à l'épidémie. En revanche, cette rentrée un peu spéciale n'empêche pas la venue de nouveaux ateliers.

À l'atelier danse, cuisine, piscine, survie et mini-foot, s'ajoute un atelier pâtisserie, 3 autres sportifs (fitness, cross-fit et VTT) et un dernier pour explorer le domaine artistique.

Distribution de packs de rentrée scolaire fin août

Depuis 3 ans le service bénéficie d'un don de la "Table Ronde 106" d'Aubange afin d'organiser des excursions durant les vacances scolaires pour des enfants issus de familles précarisées. Vu le contexte actuel, ce don a cette année été utilisé afin d'acquérir des sacs et du matériel scolaire pour les élèves de maternelle, primaire ou secondaire. Les cartables ont été offerts par le Cora Messancy et les fournitures achetées grâce au don de la "Table Ronde 106", en partenariat à la maison Croix-Rouge Aubange Messancy. Ce sont donc 70 enfants issus de familles défavorisées ou bénéficiaires du CPAS qui ont été gâtés pour la rentrée.



Mise en place d'une formation Connect'emploi par le Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs (CEPPST)

Cette formation se déroulera du 19 octobre au 3 novembre, sur 8 jours les lundi, mardi et jeudi.

L'objectif est de :

- De dresser le bilan de vos atouts professionnels;
- De réaliser ou d'actualiser un CV complet;
- De rédiger une lettre de motivation en lien avec un emploi ciblé;
- D'être informé de différentes techniques de recherche d'emploi;
- De préparer un entretien d'embauche.

Cela s'adresse à tout demandeur d'emploi (chômeur complet indemnisé ou en stage d'insertion) avec un projet professionnel, âgé entre 18 et 65 ans. Une séance collective d'information est prévue le lundi 12 octobre à 10h à l'Espace Public Numérique (2eme étage de la bibliothèque Hubert Juin, 64 grand rue à Athus). L'inscription est obligatoire ! **Renseignements et inscriptions :** <http://www.ceppst.be>

Démarrage d'un nouveau partenariat avec l'Asbl Solaix à partir de septembre

L'ASBL Solaix est un centre de consultation pour toutes personnes présentant une problématique de dépendance (alcool, drogues, médicaments, jeux, ...).

Nous offrons un accueil et un suivi psycho-médico-social.

Nous sommes également un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour l'entourage et les professionnels qui s'interrogent par rapport à une problématique de dépendance. Dans ce cadre, nous proposons des entretiens individuels et/ou familiaux.

Quand ? Chaque 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 13 à 16h au Centre de médecine à Belle Vue, Avenue de la Libération 39, 6791 Aubange. Une assistante sociale spécialisée en assuétude pourra répondre à votre demande, vos questionnements, ...

ASBL Solaix : Rue Paul Reuter, 41 - B 6700 Arlon - solaixarlon@gmail.com - 061 / 22 43 74.

LES ARNAQUES SUR INTERNET : COMMENT LES DÉTECTER ET RÉAGIR ?

Conférence de Sébastien Adam,
Chef de service de la "Régional Computer Crime Unit"
de la Police Judiciaire Fédérale de la Province du Luxembourg.



À LA SALLE JEAN LEBON - BIBLIOTHÈQUE D'ATHUS
64 GRAND-RUE, ATHUS

LUNDI 12 OCTOBRE - 19H

Un verre de l'amitié sera offert
par l'organisateur après la présentation



Ateliers informatiques pour seniors 2020-2021

Espace Public Numérique, 2^{ème} étage bibliothèque Hubert Juin - 64 Grand-Rue, 6791 Athus

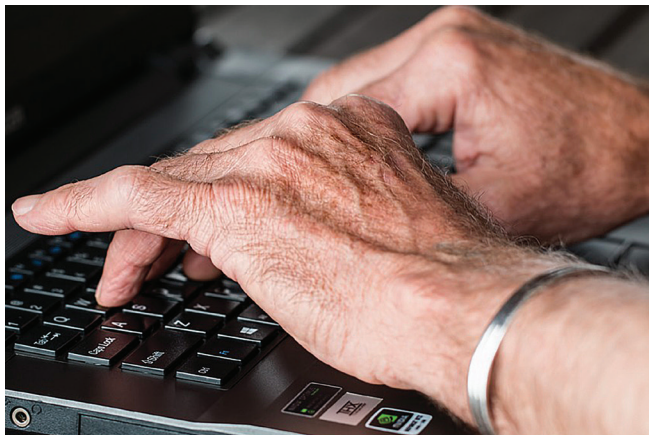
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTIONS : 0499/19.09.80

Initiation individuelle pour débutant

De septembre à juin. Tous les vendredis hors congés scolaires. Une place de 9h à 10h30 et une de 10h30 à 12h.

Assistance à l'utilisation pour utilisateurs réguliers (ordinateur, tablette, gsm, gps,...)

De septembre à juin. Tous les samedis hors congés scolaires. Une place de 9h à 10h30 et une de 10h30 à 12h.



Modules collectifs

Chaque séance se déroule les mardis de 10h à 12h.

- Internet SUR PC - les 10, 17 et 24 novembre
- Internet SUR SMARTPHONE - les 1, 8 et 15 décembre
- Les mails SUR PC - les 12, 19 et 26 janvier
- Communication via Whatsapp, Viber, Skype - les 2, 9 et 23 février
- Facebook et messenger SUR PC - les 2, 9, 16, 23 et 30 mars
- Acheter un smartphone - les 20 et 27 avril
- Traitement de texte SUR PC - les 4, 11, 18 et 25 mai
- Acheter un ordinateur/une tablette - les 1, 8 et 15 juin

Repair Café



LES 2^{ÈME} DIMANCHE DU MOIS de 9h à 12h à Aix-sur-Cloie, Maison de quartier, Reiffenberg

Repair Café est une initiative proposée par des bénévoles afin de lutter contre le gaspillage en réparant vos objets cassés, abîmés ou en panne.

Vous avez un appareil électro qui ne fonctionne plus? Une chaise cassée? Un couteau usé? Des vêtements abîmés? Venez apprendre à les réparer en compagnie de bénévoles expérimentés!

Infos et contact : Ville d'Aubange - service cohésion sociale 063/37.20.40 - 0499/19.09.80 - cohesionsociale@aubange.be - [facebook : repair cafe](https://www.facebook.com/repaircafe) - Ville d'Aubange

Pour les personnes ayant des difficultés de mobilité, une solution de transport peut être proposée. Les réservations se font durant les heures d'ouverture du service cohésion sociale, au plus tard le vendredi matin précédent la séance du mois.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. Si ce genre d'initiative vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter.

Permanences emploi

Les lundis de 14h30 à 16h à l'Espace Public Numérique, 2^{ème} étage bibliothèque Hubert Juin, 64 Grand-Rue, 6791 Athus

École des devoirs ESKAPI : Rentrée 2020-2021

86 rue de Rodange, 6791 Athus

Lundi, mardi, jeudi 15h30-17h30 :

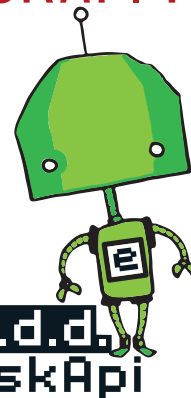
aide aux devoirs

Mercredi 13h15-17h00 : activités diverses

À partir de la 1^{ère} primaire Peu importe l'école dans laquelle est scolarisé l'enfant.

Renseignements et inscriptions :

Fatima INACIO 063/37.20.42 - 0491/32.37.93 - inaciov@aubange.be



Espace Public Numérique

Un Espace Public Numérique (EPN) est un lieu d'apprentissage et d'utilisation des nouvelles technologies numériques. Il vise à lutter contre l'exclusion numérique et à favoriser la participation citoyenne.

Horaires d'ouverture :

UNIQUEMENT SUR RDV PENDANT LA CRISE DU COVID-19

Lundi : de 13h à 17h

Mercredi : de 9h à 11h et de 13h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Coordonnées : 2^{ème} étage de la bibliothèque Hubert Juin - 64 grand rue, Athus - 063/24.06.84 - epn@aubange.be



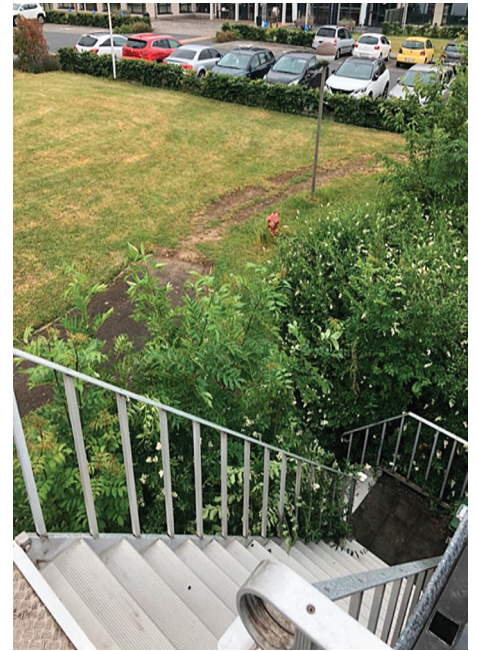
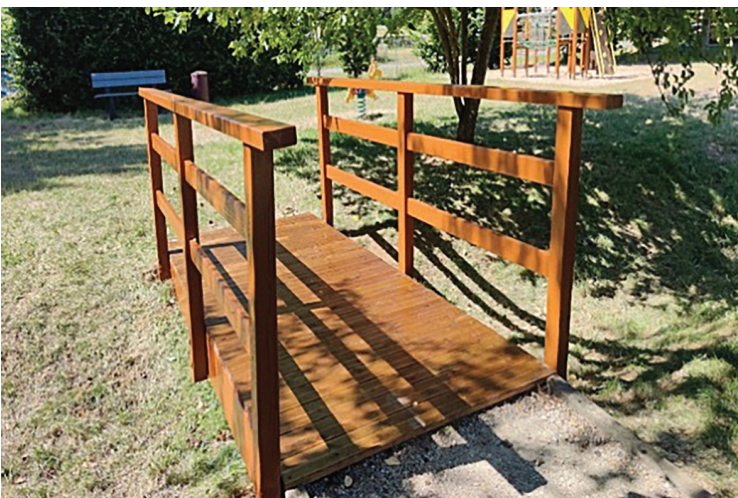
Été Solidaire 2020

Cette année encore, la ville d'Aubange a participé à l'opération « Été Solidaire » initié par la Région Wallonne.

Ainsi 15 jeunes ont pu être engagés afin de mener à bien deux projets :

- Durant une quinzaine en juillet la plaine de jeux de Battincourt a été remise à neuf : ponçage et remise en peinture des modules, des barrières du terrain synthétique, du pont et de l'abri, remise en état du terrain de pétanque, nettoyage des allées, installation de bancs,...
- Durant une quinzaine d'août, une allée a été aménagée afin de pouvoir accéder directement au service cohésion sociale de la commune dont les bureaux sont situés à Bellevue à Athus.

Encore bravo aux jeunes pour la qualité du travail accompli !



Avant



Après

Les ateliers participatifs villageois ? C'est maintenant !



Les ateliers organisés dans le cadre du PCDR, ont débuté à la mi-septembre. Plusieurs villages se sont déjà exprimés quant à leurs projets et leurs envies pour le futur de la Commune et de leur village. Vous aussi, participez !

Rappelez-moi... C'est quoi un PCDR ?

Un Programme Communal de Développement Rural a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en milieu rural et consiste en la rédaction d'une stratégie et des projets concrets. Les ateliers sont donc le point de départ d'un processus participatif. Un PCDR rassemble différents projets en fonction des besoins exprimés : la rénovation d'une maison de village, l'aménagement d'une place conviviale, la réalisation de voies lentes pour connecter les localités, la création de logements ou de hall économique. Le PCDR rassemble aussi des projets « immatériels » tels que la mise sur pied d'un groupe « nature », l'édition d'un recueil sur le patrimoine ou encore une plateforme associative...

Rejoignez la réflexion, il est encore temps ! Les ateliers sont ouverts à tous et ont lieu sur inscription.

Inscription obligatoire en ligne sur www.pcdraubange.info ou auprès de la FRW qui accompagne le processus (tel : 063/44 02 02, g.ropars@frw.be).

Rendez-vous à 20 heures :

- Rachecourt : mardi 6 octobre (Buvette du foot)
- Aix-sur Cloie : jeudi 15 octobre (Restaurant scolaire communal)
- Aubange : mardi 20 octobre (Salle Polyvalente)
- Athus : jeudi 29 octobre (Salle du Dolberg)

Vous pouvez participer à l'atelier de votre choix, même s'il ne se déroule pas dans votre localité. Le port du masque est obligatoire.

Postulez à la Commission Locale de Développement Rural ! Si vous souhaitez continuer à réfléchir et à travailler au futur de vos villages, il vous faut participer aux travaux de la CLDR. Cette commission, composée de trois quarts de citoyens et d'un quart d'élus, aide à la définition du PCDR et à la mise en œuvre des projets. Le formulaire de candidature est disponible en ligne sur le site web du PCDR.

Pour suivre l'actualité : www.pcdraubange.info et la page « PCDR Aubange » sur Facebook.

Pour plus d'informations :

La Commune de Aubange :

Véronique Biordi – Echevine du DR - 0494 /48 70 21 - veronique.biordi@aubange.be

Axelle Lefèvre – Agent relais PCDR – 063/ 38 12 67 - lefevreax@aubange.be

La Fondation rurale de Wallonie :

Alexandra Thiry et Gervaise Ropars, Agents de développement - 063/44 02 02 – a.thiry@frw.be et g.ropars@frw.be



Le budget participatif 2020 : de beaux projets et un succès au rendez-vous



Le Collège communal a décidé de réserver un budget participatif annuel de 30.000€ dès cette année 2020. Cette somme doit être affectée à des projets suggérés et portés par les citoyens des entités du territoire. L'objectif étant le développement d'initiatives d'aménagements favorisant le bien-être, la convivialité et les rencontres pour les habitants des 7 entités d'Aubange, des quartiers, des rues. Elles peuvent également favoriser la mobilité, la communication, l'accès au logement, le tourisme, intensifier l'intégration sociale, protéger l'environnement naturel et patrimoine, valoriser les ressources locales, etc.

Un pas de plus vers une participation après la mise en place de la plateforme Flucity !

Avec 2.435 utilisateurs inscrits (chiffres de septembre 2020) sur l'outil de démocratie participative, la Ville a souhaité continuer la démarche. Certaines idées postées par les citoyens ne pouvaient malheureusement pas être concrétisées par manque de budget. C'est à présent possible grâce au budget participatif ! Il permet aux citoyens de porter fièrement leurs projets, de les construire avec toutes les contraintes imposées à une administration. Une belle prise de conscience des étapes nécessaires et une responsabilisation des porteurs.

Les projets rentrés en 2020

La clôture des propositions a eu lieu le 30 juin 2020. 7 projets ont été reçus et analysés par les acteurs communaux. Conformément au règlement, certains n'ont malheureusement pas été retenus. Le Collège communal a décidé de déclarer recevables les 5 projets suivants :

- Projet d'amélioration du skatepark à Halanzy, porté par un citoyen ;
- Création d'un potager participatif et solidaire, porté par un membre du groupe "Entraide citoyenne d'Aubange et alentours" ;
- Placement de deux cendriers à mégots à Athus, porté par les mini entrepreneurs de l'Athénée Royal d'Athus ;
- Création d'un terrain de pétanque et molky à Aix-sur-Cloie, porté par un citoyen ;

- Équipement musical pour les événements organisés par les associations du village de Rachecourt, porté par le Club des jeunes.

Les 5 projets retenus ont été présentés en détail sur la plateforme Flucity et proposés au vote des citoyens durant le mois d'août. Les citoyens sont véritablement au cœur de la démarche, à tous les stades du processus.

Les résultats des votes citoyens

Au total, ce sont 1.191 votes qui ont été récoltés. Un beau succès dont nous pouvons être fiers et la preuve que les projets rentrés ont suscité l'intérêt des aubangeois.

Voici la répartition des votes soumis sur Flucity :

- Création d'un potager participatif et solidaire : 357 votes
- Création d'un terrain de loisirs et rénovation de l'abreuvoir à Aix/Cloie : 289 votes
- Amélioration du skatepark à Halanzy : 281 votes
- Installation de cendriers à mégots à Athus : 161 votes
- Achat d'équipement musical pour les événements organisés par les associations du village de Rachecourt : 103 votes

Le choix final

Le choix final revenait au Conseil Communal, dont la séance s'est déroulée le lundi 07 septembre. Les membres ont décidé de suivre l'avis des citoyens et d'octroyer la somme budgétisée par les porteurs de projets « potager » et « terrain de loisir », soit respectivement 10.015€ et 7.191,22€. Le total des deux premiers projets étant inférieur à l'enveloppe de 30.000€ (17.206,22€), le Conseil a décidé de subsidier à hauteur de 12.793,78€ le projet du skatepark (estimé à 19.999,14€ par les candidats).

Nous félicitons une nouvelle fois tous les participants qui se sont prêtés au jeu et remercions les citoyens qui ont participé au vote sur la plateforme Flucity. En attendant la concrétisation des 3 projets ... Vivement la découverte des idées 2021 !

Jeu à énigmes à Halanzy



"MISSION SECRÈTE À AUBANGE"

Escape Game à vélo (gratuit) A partir du 9 septembre 2020

La Ville d'Aubange et le groupe Idelux vous ont dévoilé en septembre leur nouveauté 2020 : le jeu à énigmes "Mission secrète à Aubange", un escape game à vélo gratuit.

Nous vous l'annonçons en juillet, le Collège communal de la Ville d'Aubange a approuvé la mise en oeuvre d'un jeu à énigmes intitulé "Mission secrète à Aubange". L'heure est à présent venue de vous lancer dans l'aventure ! On vous propose un parcours amusant, à réaliser à vélo, entre amis ou en famille, pour découvrir le village d'Halanzy et ses alentours. Une expérience originale et ludique qui vous plongera dans la peau d'un véritable détective pour résoudre différentes énigmes captivantes.

Le jeu vous est proposé en phase TEST jusqu'au 10 novembre 2020. Ensuite, votre avis sera sollicité pour une évaluation.

Le jeu est accessible aux personnes âgées d'au moins 8 ans. Le temps estimé de l'activité est d'environ 3h. Nous vous conseillons de prévoir de l'eau, des vêtements adaptés à la météo et de quoi écrire (feuille et stylo). Attention, il n'y a pas de sanitaires à disposition sur le parcours. Pour une meilleure expérience de jeu, nous recommandons de ne pas être plus de 6 personnes par équipe. Mais vous pouvez participer à plusieurs équipes qui s'affronteront !

L'inscription se fait sur le site de la commune à l'adresse : <https://www.aubange.be/joomla3/index.php/culture-et-loisirs/escape-game-a-velo> Une fois enregistré, vous recevrez un mail avec les explications et outils nécessaires dont une carte qu'il vous faudra imprimer ou visualiser sur votre smartphone. Vous serez alors équipés pour partir à l'aventure en toute autonomie. Vous pouvez également vous rendre au Syndicat d'Initiative d'Aubange pour obtenir directement les

supports en version papier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 (rue de Clémarais 26, 6790 Aubange).

Une fois votre mission réussie, diverses récompenses vous attendront dont un carnet de coloriages. Celui-ci pourra notamment vous donner droit à un bon d'achat à dépenser dans les commerces locaux et des entrées dans les musées de la Ville d'Aubange. Pour cela, il vous suffit d'envoyer vos plus beaux coloriages à l'adresse secretariat@aubange.be. Ils seront partagés à la fin de chaque mois (septembre, octobre et novembre 2020) sur la page Facebook de la Ville d'Aubange. La publication qui recevra le plus de "Like" sera récompensée.

Le Code de la route s'applique durant tout votre circuit. Pensez à votre sécurité (casque, éclairage, sonnette...) ! La Commune ne saura être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration de votre vélo pendant le jeu.

Scénario

« Félicitations, vous avez brillamment réussi les premiers tests du recrutement de nos futurs agents secrets. Mais il vous reste à présent l'ultime épreuve : la mission de terrain ! Nous allons tester votre sens de l'observation, vos capacités de déduction, votre esprit d'analyse et vos aptitudes physiques. Votre mission : démanteler un réseau de contrebande de Maitrank sévissant au Triangle des 3 frontières. Pour réussir votre épreuve, vous devrez identifier le chef de ce sordide réseau et la localisation de leur planque. Rendez-vous à la Grand Place d'Halanzy pour recevoir vos prochaines instructions. »

Le jeu « Mission secrète à Aubange » a été entièrement créé sur mesure par deux sociétés Françaises : Le Lapin Blanc et Au fil du dédale.

Circulation à Halanzy et Battincourt : sécurisation des participants au jeu à énigmes

Afin de garantir la sécurité des participants au jeu d'énigme organisé à Halanzy et Battincourt principalement (voir article précédent), le Collège communal a pris diverses ordonnances de Police ce lundi 07 septembre 2020 et des panneaux ont été placés. Des marquages au sol sont également prévus.

Jusqu'au 10 novembre 2020 :

- La circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront **interdits sur la rue de l'Abîme depuis son intersection avec la**

rue Nickbas à HALANZY et son intersection avec la rue des Septfontaines à BATTINCOURT.

- Les cycles ne pourront être doublés et la vitesse sera limitée à 30km/h dans les **rues des Buissons, des Carrières, des Fossés, Saint-Rémy, et de la Résistance depuis son intersection avec la rue des Carrières à celle avec la rue Saint-Rémy à HALANZY.** La priorité de circulation est aux cycles et autres modes doux !
- La circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront

Culture

interdits depuis la rue de la Grotte 7 à BATTINCOURT jusqu'à son intersection avec la piste cyclable de type RAVel reliant AIX-SUR-CLOIE à BATTINCOURT. Nous précisons que la grotte reste accessible aux personnes s'y rendant notamment pour la prière.

- Une sécurisation du carrefour sera réalisée afin de permettre la traversée du carrefour **entre la rue du Moulin, chemin de la Batte et la rue de l'Abîme et sur la Grand'Place à HALANZY.**
- Les cycles ne pourront être doublés **et la vitesse sera limitée à 20 km/h dans la rue Chanoine Paul Ley et à 30km/h dans les rues des Lavandières, de la Belle Vallée, du Berceau d'Or et de la Batte à BATTINCOURT.**
- Les cycles ne pourront être doublés et **la vitesse sera limitée à 20 km/h sur la Grand Place à 6792 HALANZY.**

Certaines de ces interdictions ne visent pas les riverains (résidents ou propriétaires des axes concernés) et des accès sont réservés à des catégories d'usagers (cavaliers, piétons, tracteurs, etc.). Nous vous invitons à bien regarder les panneaux apposés.

Représentation visuelle des aménagements :

LES RUES CYCLABLES

Si vous êtes passé par Battincourt ou Halanzy ces derniers jours vous avez pu constater la création de rues Cyclables dans les centres des deux localités. Ces rues cyclables sont caractérisées par un panneau et un marquage au sol bien distinct. Cette mesure assez récente et prônée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la politique de déconfinement post-COVID est cadrée par le code de la route et a des répercussions assez importantes sur notre pratique de circuler.

Tout véhicule à moteur peut circuler sur ce type de voirie. Toutefois le cycliste y est toujours prioritaire par rapport aux véhicules motorisés, ainsi une voiture ne peut dépasser un vélo circulant sur une rue cyclable et sa vitesse est donc limitée à 30 km/h comme le précise l'article 22novies du Code de la Route.

Dans les rues cyclables, le cycliste peut utiliser toute la largeur de la voie publique lorsqu'elle n'est ouverte qu'à son sens de circulation et la moitié de la largeur située du côté droit lorsqu'elle est ouverte aux deux sens de circulation. Toute rue cyclable est accessible aux véhicules à moteur. Ils ne peuvent toutefois pas dépasser les cyclistes. La vitesse ne peut jamais y être supérieure à 30 km/h.

LES BANDES CYCLABLES SUGGÉRÉES

Ces aménagements qui sont assez présents dans le reste de la Belgique viennent également d'être installés sur notre territoire communal. En effet, les rues Nickbas, du Moulins et des Buissons à Halanzy, ainsi que les rues Septfontaines, de la Marquise et de l'Etang à Battincourt ont été aménagées avec des Bandes Cyclables Suggérées.

Les bandes cyclables suggérées, 2 aspects :

- d'une part, elles indiquent la meilleure position à adopter sur la chaussée pour le cycliste ;
- d'autre part, elles attirent l'attention des autres usagers sur la présence éventuelle de cyclistes.

Cet aménagement est généralement envisagé si la vitesse des véhicules est réduite et si la densité de la circulation est faible. La bande cyclable suggérée n'est pas une piste cyclable et fait donc partie intégrante de la chaussée. La bande cyclable suggérée n'a

pas de statut juridique. Il s'agit d'une mesure de soutien en cas de trafic mixte. Le trafic motorisé et les cyclistes se partagent la chaussée. Dans les situations de conflits possibles, notamment lors du dépassement ou du croisement d'un cycliste, la bande cyclable suggérée contribue à indiquer la zone à éviter à l'automobiliste.

LES PISTES CYCLABLES

La piste cyclable est l'aménagement cyclable le plus connu, qu'elle soit marquée ou séparée, cette piste permet de consacrer une partie de la voirie (chaussée ou trottoir) à la circulation des bicyclettes mais également à une série d'autres modes de circulation comme les trottinettes (électriques ou non), les rollers, ou de tout cyclomoteur ne dépassant pas la vitesse de 25km/h comme le précise l'Article 9 du Titre II du Code de la Route portant sur les Règles d'usage de la voie publique :

«**1°** Lorsque la voie publique comporte une piste cyclable praticable, indiquée par des marques routières telles que prévues à l'article 74, les cyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues classe A sont tenus de suivre cette piste cyclable, pour autant qu'elle se trouve à droite par rapport au sens de leur marche. Ils ne peuvent pas suivre une telle piste cyclable lorsqu'elle se trouve à gauche par rapport au sens de leur marche.

Lorsque la voie publique comporte une piste cyclable praticable, indiquée par le signal D7 ou D9, les cyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues classe A sont tenus de suivre cette piste cyclable, pour autant qu'elle soit signalée dans la direction qu'ils suivent. Toutefois, lorsqu'une telle piste cyclable se trouve à gauche par rapport au sens de leur marche, ils ne sont pas tenus de la suivre, si des circonstances particulières le justifient et à condition de circuler à droite par rapport au sens de leur marche.

Lorsqu'une partie de la voie publique est indiquée par le signal D10, les cyclistes doivent faire usage de celle-ci.

Les tricycles et quadricycles sans moteur dont la largeur, chargement compris, est inférieure à 1 mètre peuvent également emprunter la piste cyclable.



F99c



F111



D7



D9



D10

2° Là où la vitesse est limitée à 50 km par heure ou moins, les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues de classe B et de speed pedelecs peuvent emprunter, dans les mêmes circonstances, la piste cyclable indiquée par le signal D7 ou par les marques routières telles que visées à l'article 74, à condition de ne pas mettre en danger les autres usagers qui s'y trouvent.



Lorsqu'une vitesse supérieure est en vigueur, les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues de classe B et de speed pedelecs doivent emprunter, dans les mêmes circonstances, la piste cyclable indiquée par le signal D7 ou par les marques routières telles que visées à l'article 74, lorsqu'elle est présente et praticable.»

En somme, les pistes cyclables marquées par le panneau D10 accueillent une circulation ne pouvant dépasser les 25 km/h, ainsi aucune séparation n'est nécessaire entre les piétons et les cyclistes. Celles-ci ne peuvent être empruntées par des cyclomoteurs de classe B (cyclomoteur ne dépassant pas les 45 km/h) ou par les vélos électriques à haute vitesse. Au même titre, les piétons ne sont pas autorisés à circuler sur les pistes cyclables matérialisées par le panneau D7. Enfin les pistes matérialisées par le symbole D9 marquent une séparation par le biais d'une ligne ou d'un revêtement différent entre les piétons et les cyclistes. Ceci permet une meilleure répartition des usages au regard de la vitesse pratiquée.

Les vélos peuvent-ils rouler sur les trottoirs ? Seuls les vélos conduits par des enfants de moins de 10 ans peuvent emprunter les trottoirs en toutes circonstances. Passé cet âge, et conformément à l'alinéa 5 de l'Article 9.1.2. du Code de la Route, le vélo devra se retrouver sur la chaussée même si cette dernière n'est pas aménagée pour les cycles.

Les Chemins réservés

Les chemins réservés sont des voies qui, contrairement à une piste cyclable, sont des voiries qui peuvent avoir la largeur d'une voirie accueillant une circulation moteur. Aussi, certaines routes qui jusqu'à présent vous permettent de contourner des grands axes, ont pu faire l'objet d'un classement en chemin réservé et ce qui vous interdit d'y circuler à présent en voiture. Ces chemins réservés peuvent selon

le code de la route accueillir un certain nombre d'utilisateurs, ces utilisateurs sont spécifiquement précisés sur le panneau.

Ainsi le code de la route précise :

« La circulation sur les chemins réservés aux piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelecs.

Article 22quinquies 1. Ne peuvent circuler sur ces chemins que les catégories d'usagers dont le symbole est reproduit sur les signaux placés à leurs accès. Toutefois, peuvent également emprunter ces chemins, moyennant autorisation délivrée par le gestionnaire desdits chemins, les véhicules de surveillance, de contrôle et d'entretien de ces chemins, les véhicules des riverains et de leurs fournisseurs, les véhicules affectés au ramassage des immondices.»

Ces chemins réservés sont souvent associés aux RAVel, sur notre commune, un chemin réservé reliant Aix-sur-Cloie à Battincourt est existant. Ce dernier a été aménagé pour sécuriser les piétons, les cyclistes et est ouvert aux cavaliers et aux véhicules agricoles, mais pas aux voitures. Le prolongement de ce RAVel jusque Musson est en test, tout comme la rue de la Grotte entre Aix-sur-Cloie et Battincourt.

Le code de la route précise également les priorités sur ces axes en indiquant que *« les usagers de ces chemins ne peuvent se mettre mutuellement en danger ni se gêner. Ils doivent redoubler de prudence en présence d'enfants et ne peuvent entraver la circulation sans nécessité»*, d'autant plus que les jeux y sont autorisés.

L'utilisation des chemins réservés par des véhicules non-autorisés expressément sur les panneaux, et sanctionné d'une amende de 3^{ème} catégorie du montant de 174€.

Commémoration du 21 juillet



La Ville d'Aubange a célébré le 21 juillet en adressant de nombreux remerciements avant le dépôt de gerbe.

Ce jour a été l'occasion pour l'échevin Julien Jacquemin d'adresser ses remerciements à tous les intervenants qui depuis la crise sanitaire se sont mobilisés pour assurer bien-être et sécurité aux citoyens.

Et plus encore au lendemain de l'annonce de la commune la plus affectée par le virus en cette mi-juillet. « Ce jour de fête nationale 2020 revêt un caractère exceptionnel en cette période de confinement », disait-il, en soulignant que « la Nation tout entière a pris son destin en main. C'est le peuple tout entier qui s'est levé face au danger et a montré sa combativité ».

Au nom du collège et du conseil communal il a cité tous les secteurs qui ont continué à exercer leur métier malgré de nouvelles contraintes et prestations supplémentaires : le corps médical, le corps de police, les pompiers, mais aussi tout le personnel accompagnant (service d'entretien, etc.).

Avant de terminer il adressait encore « une pensée » aux personnes âgées dans les homes privés de visites tellement importantes, aux mamans qui ont dû accueillir seule leur enfant, aux personnes décédées presque dans l'anonymat, aux couples mariés dans la plus stricte intimité, à toutes les personnes hospitalisées et privées de visite avant de formuler les vœux que « tous ces élans de solidarité ne resteront pas sans lendemain ». Il concluait : « Oui nous nous souviendrons de cette fête nationale 2020! ».

Bibliothèques communales

Les nouveaux héros

Depuis quelques mois, la bibliothèque Hubert Juin d'Athus a décoré ses vitrines avec les magnifiques dessins reçus durant le concours « Les nouveaux héros du quotidien ». Ce concours, réalisé en collaboration avec le Centre Culturel d'Aubange et l'ASBL Escal'Concept, proposait aux petits, mais aussi aux grands, de rendre hommage à tous les héros du quotidien en première ligne contre le Covid-19. Durant l'été, les bibliothécaires ont distribué leur récompense à chacun des participants dont voici quelques photos.



Rangement, classement, changement

En bibliothèque, les vacances d'été riment souvent avec grands chantiers. À Athus, les bibliothécaires ont réalisé un important tri dans différents rayonnages. En section documentaires, grâce à ce tri, elles ont pu mettre en place un fonds pédagogique. Les instituteurs et professeurs pourront y découvrir de nombreux outils à utiliser tout au long de l'année scolaire. En section jeunesse ainsi qu'en section bandes dessinées, les bibliothécaires ont fait place neuve afin d'accueillir les futures acquisitions. Ce tri leur aura également permis d'acquérir les tomes manquants de vos séries BD préférées!

Mercredi 14 octobre

de 15h à 15h30



HEURE DU CONTE

Prix Versele ~  

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
063/24.06.80 OU ATHUSBIBLIOTHEQUE@GMAIL.COM



Mercredi 04 novembre

de 15h à 15h30



HEURE DU CONTE

Halloween À PARTIR DE 7 ANS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
063/24.06.80 OU ATHUSBIBLIOTHEQUE@GMAIL.COM



Rachecourt, le déménagement !

Grande nouvelle pour la bibliothèque de Rachecourt : les travaux dans le nouveau bâtiment, situé rue de la Strale, touchent à leur fin. La bibliothèque occupera désormais l'entièreté du niveau inférieur de l'ancien Hôtel de Ville, avec des sections bien distinctes pour les enfants et les adultes.



Pour permettre ce déménagement, la bibliothèque de Rachecourt a fermé ses portes ce 28 septembre. Rendez-vous le 13 octobre pour découvrir les nouveaux locaux de la bibliothèque de Rachecourt !



Première touche de couleur d'un projet global de street art

Nous vous l'annoncions dans le précédent numéro, l'art urbain fait son apparition à Aubange.

Tout a débuté avec un appel à la population d'Aubange lancé par l'Agence de Développement Local (ADL) en octobre 2019. Celui-ci avait pour objectif de recueillir des idées d'événements ou d'actions mobilisateurs. Des citoyens et des commerçants ont participé à un premier brainstorming et une idée a fait son émergence : du street art !

Les groupes se sont constitués et une appellation a été donnée au projet : Grain de Beauté, symbole de l'émergence d'une petite touche de personnalité sur notre territoire.

La Cellule envisage un projet d'envergure ! Il ne s'agit pas de se limiter à une peinture urbaine mais de proposer un véritable projet identitaire et égayé toutes les localités de la Commune. Très vite la première proposition artistique a été proposée. Il s'agit d'une fresque originale de l'artiste de renommée internationale originaire d'Avignon, Pablito ZAGO. Il a développé une technique pour réussir des portraits d'un seul trait. Le résultat est étonnant, très coloré et énigmatique. On retrouve dans son travail une grande part d'abstrait et une symbolique très personnelle et onirique. Il est notamment célèbre pour avoir recouvert les vitres d'un bâtiment Microsoft.



L'artiste a réalisé son œuvre intitulée « Unite we will be stronger » début septembre et vous pouvez admirer le résultat artistique sur le pignon du Centre Culturel d'Aubange, situé à la rue du Centre 17 à Athus. Il se veut être un message fort, celui d'une communauté consciente de sa richesse multiculturelle.